

Département de l'Isère – Arrondissement de Grenoble
Canton d'Oisans-Romanche – Commune de LA MORTE

DELIBERATION N°2024/11/09

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 18 novembre à quatorze heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué en date du 8 novembre 2024, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur MASLO Raymond, Maire

Etaient présents : M. MASLO Raymond, Mme DUCHAMP Marie-Noëlle, Mme FAVIER Pascale, Mme GIRARDEY Stéphanie, M. HUGUES Gérard, M. LEGRAND Yves, M. MASSON Julien

Sont absents : M. COLLAUD Alain (*participation en Visio, ne prend pas part au vote*)
Mme FAIVRE Monique

Madame Pascale FAVIER est nommée secrétaire de séance

Nombre de membres en exercice :	9
Nombre de membres présents :	7
Nombre de pouvoirs :	1
Nombre de membres votants :	8

Objet : Grille tarifaire ski de fond, activités annexes et autres prestations saison 2024/2025

Vu la délibération 2024/11/08 demandant à la Communauté de Communes le transfert OU la délégation de la partie de la compétence « gestion, exploitation du domaine nordique de l'Alpe du Grand Serre » ;

Considérant que les tarifs de redevances ski de fond et des autres activités utilisant le domaine nordique doivent être votés pour permettre à la commune ou à un exploitant, par délégation de gestion, de procéder à la vente permettant l'utilisation des pistes ;

Monsieur Raymond MASLO, Maire, propose au Conseil Municipal de maintenir les tarifs tels que votés l'hiver précédent par AGS NATURE et de modifier les tarifs pour l'accès au domaine nordique pour les activités chiens de traîneaux et ski-joering, en distinguant l'activité « particulier » et « professionnelle ».

Et propose la grille tarifaire jointe.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, et conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- **VALIDE** la grille tarifaire ci-jointe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents pour traiter cette affaire ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré la Morte les jours, mois et an que dessus.
Extrait certifié conforme au registre des délibérations

La Morte, le 19/11/2024

La secrétaire de séance
Pascale FAVIER



Certifié rendue exécutoire à compte du 18/11/2024

Le Maire,
Raymond MASLO



TARIFS accès domaine nordique
Alpe du Grand Serre Hiver 2024/2025

Les tarifs indiqués sont TTC au taux de TVA en vigueur à la date du 18 novembre 2024

SKI DE FOND

Délibérés par La commune de La Morte	Adulte 21 à 76 ans	Jeune 5 à 20 ans	Senior à partir de 77 ans
Forfait séance	8,50 €	4,50 €	6,00 €
Forfait séance (sur pistes)	17,00 €		
2 Jours	16,50 €	8,00 €	11,50 €
Semaine (7 jours consécutifs)	42,00 €	21,00 €	29,50 €
Carte Site	60,00 €	30,00 €	
Forfait séance scolaire	2,50 €		

Vendus et délibérés par Nordic Isère

NATIONAL : Saison	Adulte 16 à 99 ans	Jeune 5 à 15 ans	
Prévente : 01/10 au 15/11/2024	205,00 €	75,00 €	
Normal	240,00 €	90,00 €	
Isère - Drôme : Saison	Adulte de 1949 à 2004	Jeune de 2005 à 2020	Senior 1948 et avant
Vente Flash : 11/10 au 14/10/2024	119,00 €	42,00 €	66,00 €
Prévente : 15/10 au 15/11/2024	135,00 €	48,00 €	75,00 €
Normal	169,00 €	60,00 €	93,00 €
Assurance	27,00 €	22,00 €	27,00 €
Carte	2,00 €		

GRATUIT

- * pour les moins de 5 ans
- * aux scolaires du département de l'Isère (maternelles, primaires, collèges et lycées), dans le cadre du tiers temps pédagogique
- * aux titulaires de la licence de la Fédération Française Handisport
- * aux moniteurs B.E. de ski de fond accompagné d'au moins 3 clients payants
- * **opération commerciale** : Gratuité pour la promotion du site nordique de la station
- * **opération échange marchandise** : Possibilité de délivrer des forfaits dans le cadre d'un échange marchandise avec tous types de prestataire (journal, site internet...) avec justificatif

TOUT FORFAIT, sauf plein tarif, nécessite un justificatif sans lequel aucune réduction ne sera délivrée

- * Séance pistes : tarif applicable sur pistes en cas de contrôle - non présentation du titre
- * National Saison : valable sur tous les sites adhérents à Nordic France
- * Isère / Drôme Saison : valable sur tous les sites adhérents à Nordic Isère
- * Carte Site : valable sur les sites nordiques de la Matheysine, Trièves et Jarjatte (Chichilianne, Col d'Ornon, Gresse en Vercors, Les Signaroux, l'Alpe du Grand Serre, La Jarjatte.)
- * Carte 7 jours et 2 jours : valable uniquement sur le site Alpe du Grand Serre
- * Séance unique : valable uniquement sur le site Alpe du Grand Serre
- * Séance scolaire : réservé aux scolaires des départements autres que l'Isère

ACTIVITES ANNEXES / PRESTATION DE SERVICES

Prestation de services	avec engin de damage Fond	avec engin de damage Alpin
Acheminement de matériel (tarif par heure)	100,00	200,00
Prestation de damage privée (tarif par heure)	100,00	200,00
Accès circuit nordique pour chiens de traîneaux et ski-joering	tarif professionnels	tarifs particuliers (par attelage)
Saison	360 €	60,00
7 jours consécutifs		42,00
2 jours consécutifs		16,50
séance		8,50
Activités de loisirs	Adulte	Enfant 7 à 17 ans
Sortie en dameuse 1h30 de damage	30,00	15,00

DETAILS

- * acheminement de matériel uniquement sous convention
- * tarifs attelages chiens de traîneaux et ski-joering : accès uniquement aux circuits dédiés à ces activités (balisage noir) - damage classique et quotidien, damage supplémentaire demandé par le prestataire facturé aux tarifs des prestations de damage privées

AMENDE

Attention, contrôle régulier effectué sur l'ensemble du domaine nordique. Notamment pour les accès traîneaux, raquettes, piétons.... Tout fraudeur se verra dans l'obligation de payer une amende le montant de l'indemnité forfaitaire prévue par l'article 529-4 du code de procédure pénale est fixé à cinq fois la valeur du forfait journalier valable dans l'exploitation